Tutoriel libre du Gco

L'annuaire des initiatives positives

Ce tutoriel vous apprend à utiliser l'annuaire des initiatives positives développé par le Gco:

Auteur : Le groupe économie locale du Gco
Date : Septembre 2015

Publié sous licence Creative Commons BY-NC-SA
Paternité (BY) – Pas d'Utilisation Commerciale (NC) - Partage des Conditions Initiales à l'Identique (SA)
http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/fr/

Afin de faire connaître les initiatives positives du territoire, le Gco, par l'intermédiaire de son groupe économie locale s'est lancé dans la création d'un annuaire.

Il appartient à tous et chacun peut venir le compléter à sa guise en veillant à ce que l'initiative corresponde bien aux critères définis par la charte.

Ce tutoriel vous explique comment utiliser l'annuaire aussi bien pour consulter une initiative que pour en ajouter une.

Consulter les initiatives

Pour consulter une initiative, c'est très simple.

Dès la page d'accueil, vous voyez les dernières initiatives ajoutées, il suffit de cliquer sur le titre de l'annonce pour la consulter dans le détail.

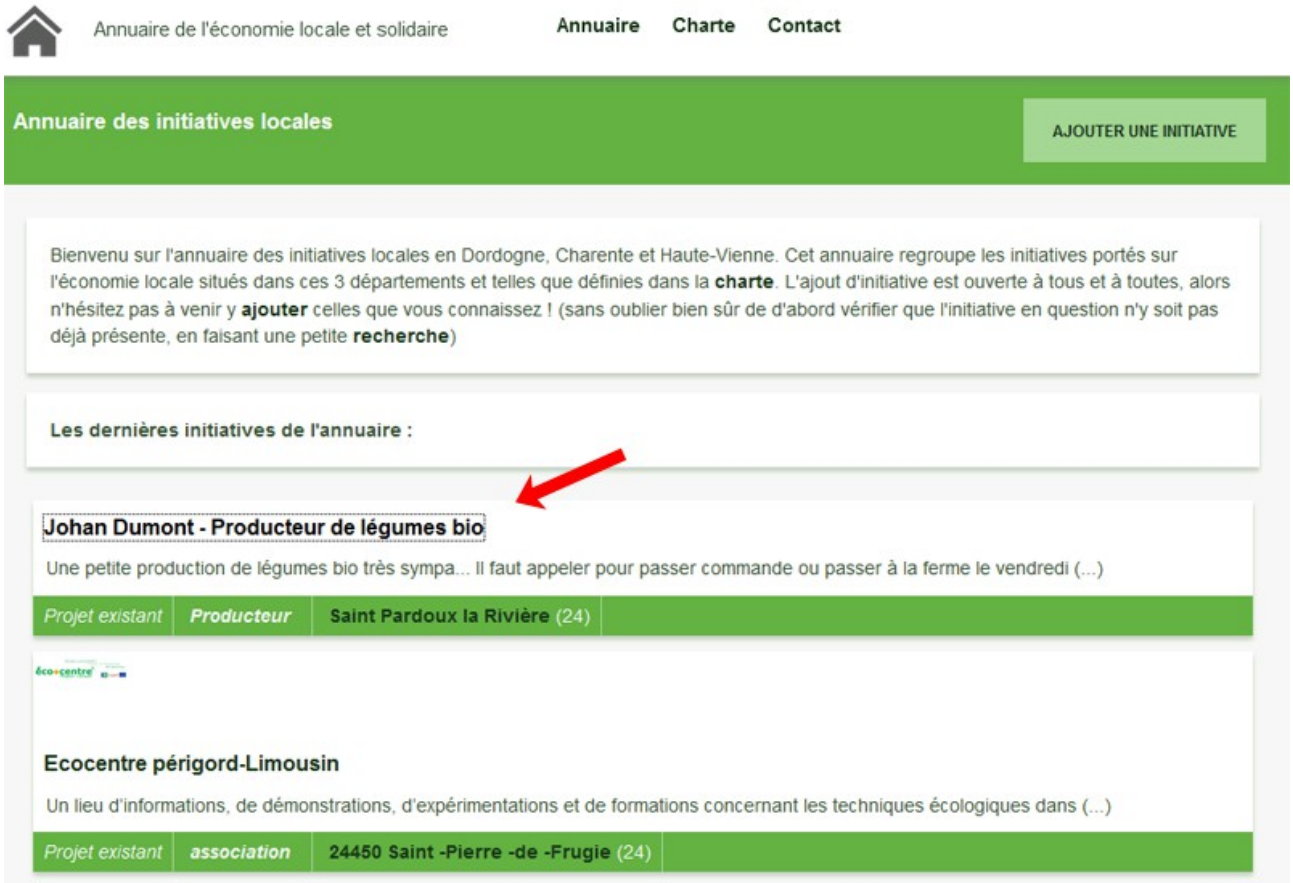

Pour accéder à la totalité des initiatives et au système de recherche, cliquez simplement sur le bouton « Annuaire » dans le bandeau supérieur

Pour faire une recherche avancée, vous pouvez utiliser le panneau de critères sur la droite de l'écran. Notez bien que vous pouvez très facilement réaliser une recherche dans un périmètre défini autour de votre lieu de résidence en jouant avec le petit curseur.

Une fois vos critères définis, vous n'avez plus qu'à cliquer sur le bouton « Rechercher »

Consulter la charte

Il est utile de consulter la charte car elle contient les clefs pour déterminer si une initiative peut être considérée comme positive à l'échelle du territoire.

Pour la consulter, il suffit de cliquer sur le bouton « Charte » dans le bandeau supérieur.

Ajouter une initiative

L'annuaire n'aura d'intérêt que si tout le monde l'alimente au gré de ses trouvailles. Voici la procédure pour ajouter une initiative. N'oubliez pas au préalable de vérifier que l'initiative à laquelle vous pensez peut être considérée comme positive au regard de la charte de l'annuaire.

Cliquez sur le bouton « Ajouter une initiative ».

Décrivez votre initiative en remplissant les différents champs proposés. Notez bien que seuls le titre, la description, la catégorie, le département et l'état du projet sont obligatoires. Vous devez également certifier que vous avez bien vérifié que votre initiative est conforme à la charte et répondre à une petite question mathématique anti spam.

Pour rendre l'initiative plus parlante, vous pouvez ajouter une image ainsi que des tags qui correspondent à des mots-clefs permettant de retrouver plus facilement l'initiative.

Lorsque vous avez rempli tous les champs obligatoires et les champs optionnels que vous souhaitiez, il vous suffit de cliquer sur le bouton « Valider ».

Votre initiative ne sera pas visible immédiatement, elle est transmise au modérateur qui se chargera de la mettre en ligne au plus vite. Pour l'instant, il n'existe pas de dispositif automatique pour vous prévenir de la validation ou du rejet de votre proposition d'initiative... Pensez à venir jeter un oeil.

Dernier point important, si vous n'êtes pas vous-même à l'origine de l'initiative, pensez à prévenir son propriétaire de manière à ce qu'il soit informé... Je doute qu'il s'oppose à une parution dans un si bel annuaire mais c'est tout de même plus poli ainsi...;-)

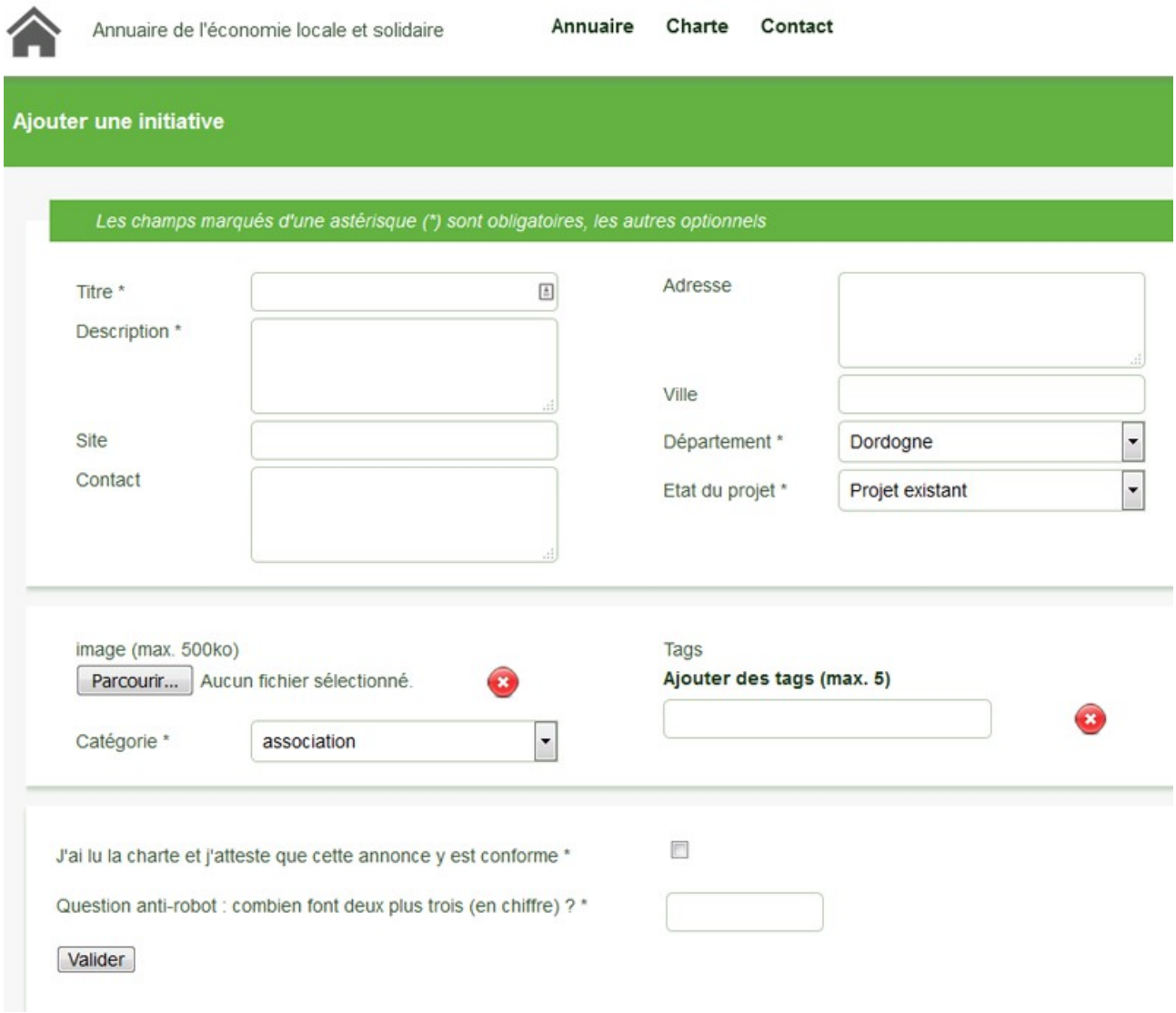

Contacter l'administrateur de l'annuaire

Bon ben, il n'y a pas plus simple, il suffit de cliquer sur le bouton « Contact » dans le bandeau supérieur.

Merci pour votre attention